

*Article 31 du Règlement*

Madame la Présidente, le projet de loi C-255 est un exemple d'une mesure présentée de bonne foi mais qui, malheureusement, rate la cible visée et en même temps semble causer plus de difficultés que de bien.

Il me semble que la balance et la somme des inconvénients vont clairement à l'encontre de l'adoption de cette mesure. Personne ne peut être contre la vertu, et une mesure visant à enrayer le pari ne peut certainement pas être décriée parce qu'elle favorise la vertu.

Cependant, cette mesure pêche du fait qu'elle n'atteint pas son but. Au contraire, cette mesure nuit à un programme qui est éminemment souhaitable, à savoir permettre aux provinces de toucher certaines sommes qui sont utilisées aux fins jugées appropriées pour les besoins locaux, comme je le mentionnais plus tôt.

À tout prendre, madame la Présidente, il faut donc rejeter le projet de loi C-255 tout en souhaitant que les programmes appropriés et nécessaires pour ceux atteints de ce besoin du pari soient mis en place et que ceux qui veulent s'en sortir puissent, par le fait même, s'en prévaloir.

En fait, la psychologie, madame la Présidente, a étudié la notion de risque et cette notion est une immense question qui n'a pas trouvé sa réponse. Mais, la psychologie sait aussi qu'on devra satisfaire au besoin de l'individu d'une manière ou d'une autre, et la publicité n'enrayera pas les impulsions. C'est à travers des programmes de soutien et des programmes qui permettent à la personnalité de s'assumer davantage que l'on peut régler de tels problèmes, s'il en est.

Comme c'est toujours le cas pour ceux qui, comme nous dans cette Chambre, sont appelés à décider entre des mesures qui sont dessinées pour le bien public, il faut choisir entre des options qui visent le bien dans son entier mais qui ont aussi un aspect plus négatif.

Dans le cas du projet de loi C-255, les aspects négatifs nous apparaissent souvent beaucoup plus grands que les aspects positifs qui sont désirés par le projet de loi. C'est pourquoi le projet de loi ne réussira pas ce pour quoi il est mis de l'avant, il n'atteindra pas la fin désirée et, madame la Présidente, à ce titre, le projet de loi ne devrait pas être adopté.

[Traduction]

**M. Dave Worthy (Cariboo--Chilcotin):** Madame la Présidente, je vois que je ne dispose pas de beaucoup de

temps; j'essaierai donc de faire valoir mes arguments aussi rapidement que possible.

Le projet de loi m'inquiète à plusieurs égards. Principalement, je suis très profondément et très sincèrement convaincu qu'on ne devrait adopter des mesures législatives que lorsqu'elles sont absolument nécessaires. Bon nombre de Canadiens croient que les lois visent à transformer les gens en ce qu'ils ne sont pas. Je crois fermement qu'on ne devrait adopter de mesures législatives que lorsqu'elles répondent à un besoin profond.

L'esprit du projet de loi C-55 est de limiter la publicité sur les. . .

**Mme le vice-président:** Je suis désolée d'interrompre le député, mais l'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre du jour est retiré du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### VILLE-DE-LAVAL

**M. Guy Ricard (Laval):** Madame la Présidente, Laval célèbre cette année son 25<sup>e</sup> anniversaire d'existence. En effet, le 6 août 1965, les 14 municipalités de l'Île Jésus se fusionnaient pour former la ville de Laval.

Depuis ce temps, Ville-de-Laval a grandi économiquement et a vu sa population passer de 196 000 habitants en 1965 à près de 300 000 habitants en 1990.

C'est grâce au travail acharné de son fondateur, Me Jean-Noël Lavoie, premier maire de Laval, et de ses successeurs, M. Jacques Tétreault, actuel député de Laval-Centre, MM. Lucien Paiement, Claude Lefebvre, ainsi que le maire actuel, M. Gilles Vaillancourt, que Laval a pu se développer et s'épanouir à ce point.

Merci à son fondateur, à ses dirigeants! Puisse ce 25<sup>e</sup> anniversaire être la pierre angulaire de prospérité pour les prochaines années!

En terminant, madame la Présidente, mes collègues, Jacques Tétreault et Vincent Della Noce, se joignent à